

soit soutenu. Chose certaine, c'est qu'elle n'est pas nuisible, et il est à présumer qu'on obtiendra de bons effets de son administration répétée chez un sujet prédisposé.

---

## HYGIÈNE PUBLIQUE.

---

### Les inhumations.

Discours prononcé par l'Hon. D. MARSIL, M.D., Conseiller Législatif, lors de la discussion sur le projet de loi relatif aux inhumations, le 27 février 1890.

---

L'Honorable M. MARSIL, *Conseiller pour Mille-Isles*. — Nous avons à examiner un bien petit projet de loi ; mais la question qu'il renferme est excessivement grave, excessivement importante. C'est à la demande du bureau provincial d'hygiène que j'ai soumis cette mesure, dont le but est de protéger les vivants contre les morts. La question étant posée de cette manière, il faut être médecin, je l'avoue, pour bien la comprendre. Je vais essayer de développer ma pensée plus clairement.

Il y a quinze ou vingt ans, on ne considérait pas comme un grand mal que de placer le séjour des morts près du séjour des vivants. On se préoccupait peu de ce grave sujet. On ignorait alors toutes les conséquences qui peuvent découler de cet état de choses. La microbie n'avait pas encore parlé. On ignorait que des millions d'animalcules sont emportés par le vent comme une poussière, et que les germes qu'ils disséminaient dans l'espace engendraient pour l'homme des milliards d'ennemis ; mais depuis la science a fait des progrès prodigieux, et l'on a constaté partout que la présence des cimetières près des églises, au milieu des villages, était contraire aux règles de l'hygiène et pouvait causer des épidémies désastreuses.

Allez en Europe ; allez en Angleterre d'abord, et à Londres vous constaterez que le cimetière se trouve situé à cinquante milles de la ville et que l'on a recours à un chemin de fer pour transporter les morts à leur dernière demeure. A Paris, l'espace était suffisant pour les besoins de la population, mais il ne l'était pas pour les exigences de la mort. Il y a quelques années, le cimetière du Père Lachaise fut trouvé insuffisant. On nomma une commission composée d'hygiénistes et de savants, et elle fit rapport que l'on devait choisir l'emplacement d'un nouveau cimetière à soixante milles de Paris.